



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr
N°33 du 3 décembre 2004.

Spécial **Comptes Rendus**

SOMMAIRE

CNRS : Conseil Scientifique des 22-23 novembre 2004

Page 2

CNRS : Rencontre syndicats-direction du 26 novembre 2004

Page 4

CNRS : Comité Technique Paritaire du 29 novembre 2004

Page 6

CNRS : CNR du 18 novembre 2004

Page 8

CE du 25 novembre 2004 : rapport de Jean Kister et votes

Page 9

CNRS : Déclaration du Bureau National à propos de la motion des élus de la CAP des IE réunie le 19 novembre 2004

Page 13

Info de dernière minute : restructuration au siège du CNRS

Page 13

Compte rendu du Conseil Scientifique du CNRS

des 22-23 novembre 2004 – par Daniel Steinmetz

Hormis le projet d'arrêté de concours Chercheurs reçu trois jours avant le conseil, aucun document écrit n'a été donné avant le début de séance. Plusieurs conseillers protestent en début de conseil. L'exposé de politique scientifique du directeur, se résume à une série de transparents rappelant quelques mots-clés par département. Le directeur refusera en fin de conseil de présenter les futurs départements : comme prévu dans son calendrier cela sera rendu public fin novembre (donc 8 jours plus tard) et il n'y aura pas d'avis du conseil scientifique avant la prochaine séance prévue début février 2005.

Dans ces transparents, quelques mots-clés de nature scientifique par département, avec pour presque tous les départements l'apparition du mot fétiche : restructuration, par exemple :

1. Mathématiques : structurer la communauté autour de labos pluri-thématiques,
2. Physique : renforcer les recherches communes avec la chimie et la biologie,
3. Chimie : structurer la communauté via le regroupement d'unités,
4. SHS : renforcer les labos,
5. Sciences du vivant : s'organiser autour de pôles régionaux et de projets structurants,
6. STIC : améliorer la structuration et la complémentarité avec l'INRIA et le CEA.

Le DG propose 13 priorités choisies dans les 5 secteurs interdisciplinaires du contrat d'action pluriannuel de 2002 et fera valider ces choix en poursuivant les réflexions au sein des CSD, du CS et du CA, et avec les établissements partenaires. Ce sont :

Modélisation du vivant, cerveau perception et cognition, biodiversité et anthropie, médicaments et technologies médicales, santé et société, grandes masses de données, systèmes embarqués, impact des changements climatiques, énergies pour le développement durable, ressources en eau, nano sciences et nano technologies, astro-particules, crises des sociétés contemporaines.

Le débat s'ouvre. Comme à son habitude, le DG enregistre un grand nombre de questions avant de répondre en choisissant celles auxquelles il répondra.

Le deuxième point concerne la mise en œuvre des recommandations du conseil scientifique. Le DG liste un certain nombre de recommandations du

conseil qu'il a globalement suivies. Le débat continue sur le fonctionnement du conseil scientifique. Les élus sont présents à 90%, les nommés à 65% et les étrangers à 52%. Le DG affirme qu'il faut dans un conseil des « pointures scientifiques », il faut davantage d'extérieurs !! Pour lui certaines questions abordées par le conseil relèvent du rôle d'un CTP ! Dans le débat, il est rappelé :

- la difficulté de faire venir de façon assidue les membres étrangers,
- que s'il y a des réformes à faire, il faudrait d'abord mieux définir le rôle des CSD,
- que les demi-journées thématiques du conseil ont présenté un grand intérêt et que les « pointures » pourraient être auditionnées à l'occasion des ces demi-journées.

Je suggère qu'avant la fin du mandat, le CS produise une analyse écrite sur la manière dont il conçoit les rôles respectifs des sections, des CSD et du CS ; cela ne pourrait-il pas alimenter la réflexion de la direction si elle souhaite amender le fonctionnement de ces instances ? Le DG ne commentera pas cette proposition.

Budget 2005. Le DG remet en séance un document sur le budget 2005. L'année 2005 sera une année de rattrapage, (*heureusement qu'il y eu les luttes de ce printemps*). On observe d'abord que sur les 20 dernières années la dotation moyenne par chercheur n'a cessé de décroître, tandis que le différentiel AP/CP croissait, avec un pic dans les années 2002, 2003, et 2004. Pour la 1^{ère} fois toutefois, le budget global met les AP et CP (2005) en concordance, conséquence de la mise en place de la LOLF. Il résulte de ce budget un faible accroissement des Dépenses Ordinaires (2,5%, soit l'inflation réelle), une très légère croissance (+1,5%) des Autorisations de Programme, et surtout une forte augmentation des Crédits de Paiement. (35,7%) ; le DG propose que sur ces derniers (464 M€), on mette aussi les 30 M€ mis en réserve en 2004, et que 10 M€ d'autorisations d'engagements supplémentaires soient débloqués. Il résulte de cela une augmentation finale de 11,5% des crédits des départements et instituts et programmes (à noter une centralisation des abonnements aux revues) et des ATIPE. Les TGE et TGI sont en forte croissance, et il faut signaler par exemple que salaires compris (puisque Société civile) Soleil passe à 26,6 M€. Dès lors, le DG propose de

moduler le chiffre résiduel de 11.21% de croissance des dotations départementales de façon à tenir compte des priorités tout en affichant (hors IN2P3) une croissance minimale de 5% des budgets départementaux par rapport au réel 2004, avec une forte priorité pour les secteurs STIC, SHS, et SDU+INSU (+8,01, +8,02, et + 6,9%) et une priorité encore plus forte (+ 25,76%) en SDV, qui ne suffira par toutefois à ramener cette année la dotation par chercheur au niveau d'un organisme tel que l'INSERM, ni a fortiori au niveau de la compétition internationale. Cette forte croissance de SDV explique la limite de 5% pour d'autres départements, et nécessitera une modulation au sein des équipes SDV.

Le CS remarque à ce sujet qu'il convient que les unités hors SDV mais travaillant sur des thématiques SDV ne soient pas pénalisées par rapport à celles « SDV pures », et pense qu'une réflexion doit à terme être lancée sur le problème une Unité, un Département.

Il n'y aura quasiment plus de financement de nouveaux programmes par le CNRS, celui devant se concentrer sur le financement des labos, le financement de programmes sera du rôle de la future agence.

Le 23 Novembre, le Conseil commence par l'audition de M Brezin et Rouvillois qui présentent **les conclusions des Etats Généraux de Grenoble.**

Le deuxième point d'ordre de la journée concerne **l'arrêté d'ouverture des concours 2005.** 2 postes de DR1, 225 postes de DR2, 120 postes de CR1 et 264 CR2. Le décret préparé par le DG compte 13% de postes fléchés et 34% de postes colorés et 65% de postes libres.

Les restructurations en Chimie. Le conseil avait demandé à auditionner le DS du département Chimie sur la vague de restructurations en cours (Jussieu, Paris sud, Strasbourg, Lyon, Toulouse). Cela s'est fait en présence de la présidente du CSD chimie qui par ailleurs a présenté les conclusions du rapport de conjoncture pour ce département. M. Ledoux commence par rappeler qu'en janvier 2005, il n'y aura que les 3 suppressions d'UMR décidées par le CN en 2004. Pour lui, la chimie française est trop morcelée et a perdu sa lisibilité. Le ministère

partage son analyse. Il doit y avoir 3 ou 4 pôles d'excellence, 6 ou 7 centres d'excellence, à cela s'ajoutera des îlots d'excellence et ... des labos pas excellents.

M. Ledoux affirme qu'il propose aux gens (aux directeurs ?) de se regrouper, que l'adhésion des directeurs est totale et que les seuls problèmes viennent des directeurs d'Ecoles et de Présidents. Pour l'instant, il s'agit à ma connaissance de :

- la fusion de tous les labos de Strasbourg en 10 instituts (toutes disciplines confondues) la demande vient de l'Université Louis Pasteur. A Paris 6, les 14 unités doivent fusionner en 3 TGU (Très Grandes Unités), à Orsay 10 UMR fusionnent en 1 UMR, à Lyon tout le monde a compris le sens de l'histoire et va fusionner, etc .

Le conseil a longuement débattu de la nécessité des TGU, de la difficulté d'assumer la direction de tels ensembles, de la rapidité de la démarche, de l'absence de consultation des instances, de l'absence de coopération ente le CSD Chimie et Ledoux (il n'a pas participé aux CSD depuis sa nomination), et aussi de la situation en SHS. Ledoux a concédé qu'il fallait du temps, qu'il voulait coopérer avec le CSD.

On peut penser que l'intervention du conseil retardera les décisions, mais il s'agit de savoir ce que cache (ou non) l'attitude de Ledoux. Je suis intervenu en demandant au DG, si cela préfigurait le grand chambardement du CNRS, mené à la hussarde, pour lequel Ledoux avançait en éclaircur : pas de réponse bien évidemment.

Dernier point abordé **l'Agence nationale de la recherche.** Le ministère a envoyé Antoine Masson, nommé depuis 15 jours, pour mettre sur pied le GIP qui tiendra lieu d'agence en 2005. La situation semble très préoccupante : le GIP (Etat 52 % et 48% pour la CPU, les organismes, l'Anvar et l'ANRT) doit se mettre en place très vite mais on ne sait pas encore comment. Pourtant il devra gérer 350 Millions € et les 150 Millions dévolus en 2004 aux fondations qui n'ont presque pas été entamés (encore une mesure Haigneré). Le GIP aura un effectif de 40 personnes et pourra déléguer la gestion des appels d'offre aux organismes ou à des universités. Le conseil a manifesté son inquiétude devant le retard pour mettre en place une structure décidée dans la précipitation.

Compte rendu de la rencontre syndicats - Direction du CNRS du 26 novembre 2004 par Michel Pierre

La direction était représentée par :

B. Larrouturou, J. Bernard, L. Flabbée, G. Bec.

La délégation du SNTRS-CGT était composée de
A Gutnic, D. Claisse et M. Pierre.

Après l'intervention du DG qui voulait circonscrire la discussion aux points fixés dans sa proposition d'ordre du jour, le SNTRS-CGT (M Pierre) a fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Directeur général, le SNTRS-CGT vous a écrit pour vous demander une discussion lors de cette réunion sur votre politique de l'emploi (lettre de notre secrétaire générale A Kieffer). En effet, les orientations que vous nous aviez annoncées lors de la présentation initiale de votre projet de réforme du CNRS prévoyaient une baisse de l'emploi statutaire et une forte augmentation des CDD. Le grand mouvement qui a eu lieu cette année et les Etats Généraux qui l'ont suivi ont exigé avec force le développement de l'emploi statutaire. Or vous nous proposez d'examiner seulement quelques points particuliers. Cette manière de faire de la direction se constate sur tous les sujets : politique de l'emploi, projets de réformes des structures administratives, restructurations des laboratoires. De plus, la direction se livre à des « prétendues » expérimentations qui ne sont qu'une manière de mettre les chercheurs et les ITA devant des faits accomplis. Par exemple sur le plan de l'organisation administrative, le découpage du CNRS en cinq inter-régions dont les deux premières se mettent déjà en place. Autre exemple, les restructurations des Unités, en particulier en Chimie et en SHS avec des pressions pour des regroupements d'équipes sans débats et souvent sans tenir compte de leurs projets scientifiques. Le SNTRS-CGT ne peut admettre que les réformes se passent ainsi. Les projets de réformes doivent être largement débattus et négociés. Compte tenu de la situation, nous réclamons l'arrêt des réformes. Nous voulons le retrait de vos projets et l'organisation d'un débat réel sur les réformes. Finalement, nous sommes prêts à discuter des points proposés dans votre proposition d'ordre du jour mais pas dans le cadre des orientations annoncées dans votre projet de réforme. Il faut préciser le cadre de cette discussion. Pour notre part nous avons des revendications sur ces points ainsi que d'autres concernant l'emploi qui devraient

aussi être discutés : problèmes des autres catégories, besoins de créations de postes,....»

Le SNPEN-FSU (J.P. Barbe) a pris la parole pour dire qu'il partageait le point de vue du SNTRS et a demandé que soient abordés les changements envisagés dans les projets de réformes pour le recrutement, l'affectation, les mutations, etc. Le SNCS-FSU s'est déclaré d'accord avec le point de vue du SNTRS. Le SNPTES-UNSA s'est lancé aussi dans une critique des réformes, a accepté de discuter des points prévus mais a demandé un élargissement à d'autres points : carrières des catégories B et A,...

Pierre Girard, du SGEN-CFDT, a expliqué qu'il ne demande pas de retrait ou de moratoire du projet de réforme. Il veut en discuter, ce qui ne veut pas dire approuver. Il s'est déclaré d'accord avec l'ordre du jour et a demandé l'adjonction d'un point sur le handicap.

Le SNIRS-CGC ne s'est pas exprimé.

Réponse de B Larrouturou : Il est conscient de ne pas faire le tour de la politique des ressources humaines avec son ordre du jour. Il propose d'autres réunions. **Il ne veut pas discuter de ses réformes.**

En ce qui concerne la politique de l'emploi, les écrits de mars ne sont plus d'actualité. Il rappelle qu'il l'a déjà dit. Le gouvernement a effectivement renoncé à cette orientation de réduction de l'emploi statutaire. Il est d'accord pour réfléchir à un plan pluriannuel à discuter. Cela devra s'inscrire dans le plan pluriannuel qui figurera dans la future LOP.

En ce qui concerne les expérimentations : les restructurations de labos ne sont pas des expérimentations, il y a toujours eu des restructurations de labos. Certains projets de restructurations ont été demandés par des directeurs d'unités ou des partenaires (Université Louis Pasteur à Strasbourg) ou suggérés par les directeurs de départements. On prendra le temps pour débattre. Pour le reste des réformes, il souhaite éviter de perdre du temps à discuter de leur arrêt. Il n'est pas question d'arrêter les réformes.

Il ne veut pas « détricoter » le statut de fonctionnaires.

L. Flabbée ajoute que les personnels du siège se posent beaucoup de questions. Sa restructuration n'a pas de raison de se passer plus mal que le

précédent **déménagement** qui s'est selon elle globalement bien passé. Affirmation contestée par tous les syndicats...

B Larroutou lance ensuite la discussion des points de l'ordre du jour + le handicap.

Catégorie C

L. Flabbée nous présente des transparents indiquant qu'il y a 7% d'ITA en catégorie C soit un peu moins de 1000 personnes dans un corps « en voie d'extinction » ! Il y a 63% de femmes. Ces ITA sont surtout en BAP A (animaleries, laveries), H (administratifs) et G (services communs). En conclusion ils sont surtout en SdV et Moyens Communs. Il y a eu plus de 100 recrutements en 4 ans. Cette catégorie a le plus fort taux de promotions. A noter que les personnels de catégorie C utilisent souvent les concours externes pour le changement de corps (réponse à lettre du SNTRS-CGT). Dorénavant le CNRS souhaite recruter au minimum au niveau bac !

Le SNTRS-CGT a répondu que le nombre de promotions n'avait pas le même sens en catégorie C qu'en B ou A compte tenu de la faiblesse des rémunérations. De plus, les moins jeunes sont complètement bloqués. Il faut que le CNRS avance des mesures pour augmenter les salaires et les promotions. Il faut continuer à embaucher en catégorie C : il y a des besoins dans les labos et sur le plan social le CNRS n'est pas dispensé d'un effort de solidarité en faveur des moins qualifiés. Celui-ci est même reconnu nécessaire par le gouvernement dans le secteur public. Pourtant la direction n'a pas utilisé les 60 postes de catégorie C que le gouvernement a rendu en 2004. Les autres syndicats sont intervenus pour soutenir ce point de vue en développant des exemples.

B. Larroutou a reconnu qu'il peut exister des besoins en personnels de catégorie C mais que le CNRS a des moyens limités et qu'il doit faire des choix.

Une discussion avec J. Bernard a suivi. Celui-ci affirme que les besoins n'existent pas car il y a peu de demandes des directeurs d'Unités. Les syndicats ont expliqué les mécanismes de l'autocensure et dénoncé l'attitude du CNRS qui se décharge de la gestion de ces personnels sur les universités.

Précarité

L. Flabbée fait une nouvelle présentation de transparents sur les personnels non permanents payés par le CNRS (CDD) : contrats FNS et FRT, conventions de recherche avec partenaires (1600) y compris des post-docs, bourses Marie Curie, contrats européens, post-docs CNRS, stagiaires egides, postes rouges, vacataires, handicapés, contractuels 3 ans, accueils en détachement, CDD

de valorisation. Après une discussion un peu confuse. L. Flabbée admet que le total doit être d'environ 5500.

Elle donne le bilan d'application au CNRS de la loi Sapin. Au total pour 2003-2004, il y a eu 85 postes ouverts aux concours réservés selon les conditions très restrictives de la loi. Il y a eu seulement 33 postes pourvus. Les postes non pourvus ont été reversés pour les autres concours. Le recensement avait fait apparaître 183 demandes pour les concours (avec beaucoup d'IE) mais seulement une centaine de personnes remplissaient les conditions.

Tous les syndicats ont fait remarquer que la faible proportion de postes pourvus par rapport aux candidats remplissant les conditions tenait à la procédure suivie au CNRS. Le CNRS est parti des demandes des unités dans les départements et a examiné s'il y avait des candidats pour les remplir. Nous avons rappelé, de même que les autres syndicats, que nous avons toujours considéré que c'était une manière de contourner la loi. Nous avons depuis le début proposé de mettre les postes ouverts aux concours réservés dans les labos où se trouvaient les personnes concernées. Si elles étaient là, c'est qu'il y avait un besoin. L. Flabbée pense qu'en 2005, il faut ouvrir les concours là où il y a des candidats. B. Larroutou et J. Bernard n'ont pas commenté cette proposition.

Nous avons fait remarquer que la lutte contre la précarité en général passait par la création d'emplois statutaires au CNRS. B. Larroutou a répondu qu'il n'était pas possible de transformer tous les CDD en postes statutaires puis il s'est étonné que nous ne parlions pas d'autres précaires comme les doctorants n'ayant pas d'allocation. En fait, il s'est livré à une véritable provocation en nous expliquant qu'à l'INRIA, il avait été capable de remédier à bien des anomalies et qu'au CNRS les syndicats ne lui proposaient rien pour corriger des anomalies criantes pour certains précaires (libéralités, thèses non rémunérées). Nous lui avons rappelé nos propositions sur les libéralités, les débouchés pour les docteurs et que nous souhaitions une discussion sur les non rémunérés en lui faisant noter que les directions successives du CNRS nous avait toujours renvoyé vers le ministère, les fondations et les directeurs d'unités. Son attitude sur les créations d'emplois ne nous avait pas encouragé à revenir sur ces questions. Ces points doivent être discutés dans de futures réunions.

A 17h30 (après 2h 20 de discussion), B. Larroutou décide de lever la séance et refuse de discuter de l'action sociale renvoyée à une réunion de janvier.

La délégation du SNTRS-CGT est sortie scandalisée par cette attitude désinvolte, protestant auprès de la direction qu'à cette date le budget aura été voté sans que la CNAS ait été consultée alors

que des prestations importantes ont été supprimées, ou fortement diminuées lors de l'exercice 2004.

En conclusion, B. Larroutrou veut continuer ses réformes mais, comme il sent que l'opposition dans le milieu grandit, il ne veut pas pour l'instant discuter de la plupart des orientations qu'il met en œuvre ou bien repousse le débat à plus tard quand les restructurations seront plus avancées. Certains choix semblent aussi renvoyer plus tard, en particulier après la LOP. Il accepte un échange de vue sur les problèmes de la politique des ressources

humaines mais sans négocier. Des nouvelles réunions sont prévues sur ces questions. La mobilisation des chercheurs et des ITA sera décisive. Le SNTRS-CGT doit impérativement diffuser informations et analyse. Il doit faire s'exprimer les revendications à partir des sections. Un peu de volontarisme est nécessaire dans cette phase compte tenu de l'attitude complice du SGEN et du SNIRS et de l'attentisme du SNCS et du SNPTES.

Compte rendu du CTP du CNRS **du 29 novembre 2004 par Sophie Toussaint-Leroy**

Pour le SNTRS-CGT : Jocelyne Léger et Sophie Toussaint-Leroy

Examen et vote sur les 4 points suivants :

Report des mandats des CAP.

Modalités de vote pour l'élection des prochaines CAP.

Modalités de votes pour les CID.

Modifications du découpage des délégations régionales.

Questions diverses : primes de fonction informatique; compte épargne temps; problème des 3 sections du Comité national non réglementairement constituées.

Nous avons demandé un point sur l'avenir de l'INIST. B. Larroutrou s'est engagé à le faire lors du prochain CTP.

1. Modalités de vote pour l'élection des prochaines CAP

Il s'agit de voter un arrêté modifiant les arrêtés du 27 avril 1999 fixant les modalités de vote des CAP sur deux points : suppression de l'accord préalable du ministère dans le choix du prestataire pour la mise en œuvre d'un système automatisé de dépouillement, et modification du lieu de dépôt des candidatures pour tenir compte de la création de l'UPS « élections ».

Vote : unanimité.

2. Report des mandats des CAP

Il s'agit de prolonger le mandat actuel des élus de CAP jusqu'au 31 janvier 2006 (au lieu du 30 septembre 2005). Cette décision fait suite à la demande présentée par les organisations syndicales (la nôtre en particulier) lors des réunions avec la

Direction sur l'amélioration du fonctionnement des CAP. En effet, selon le calendrier actuel, les nouveaux élus prennent leur mandat au moment des campagnes de promotions au choix des personnels ITA. Aborder, dès leur mise en place, l'activité annuelle la plus importante sans période d'adaptation préalable est préjudiciable au bon fonctionnement des commissions. Dans le calendrier proposé, les nouveaux élus auront 10 mois pour se former et apprendre à travailler ensemble.

Vote : unanimité.

3. Modalités de vote pour les CID

Lors d'un précédent CTP, nous avons voté contre la création des CID. Aujourd'hui, on nous demande de nous prononcer sur les modalités électorales des CID : les membres des sections du CN concernées par une CID en sont électeurs. Répartition en 3 collèges : A pour les collèges A1, A2 et les membres nommés ne pouvant être rattachés à aucun collège ; B pour les collèges B1 et B2 ; C pour le collège C. Les 14 élus par CID seront répartis en 6 A, 5 B, 3 C.

Vote : unanimité.

4. Modifications du rattachement aux délégations régionales

Il s'agit de modifier le périmètre de compétence territoriale de 3 DR :

La DR8 à laquelle sera rattaché le Poitou-Charentes et qui deviendra la DR Centre-Poitou-Charentes.

La DR7 à laquelle sera rattachée l'Auvergne et qui deviendra la DR Rhône-Auvergne.

La DR15 à laquelle sera rattachée le Limousin et qui deviendra la DR Aquitaine-Limousin.

D'autre part, les DR7 et 11 redeviennent des délégations de plein exercice.

Date d'effet : 1^{er} janvier 2005.

Il s'agit d'adapter le découpage des circonscriptions administratives à la mise en place des 5 nouvelles DIR proposées dans le projet Larrouturou.

Nous avons fait la déclaration suivante : « Ce projet de modification des circonscriptions administratives s'inscrit dans la logique de la création des cinq directions inter-régionales du projet de la direction générale. Ce projet ne répond pas aux aspirations de la communauté scientifique telles qu'elles se sont exprimées dans les Etats généraux de la Recherche de Grenoble. Ce projet ne répond pas non plus aux revendications du SNTRS-CGT, qui demande l'arrêt des expérimentations en cours, le retrait du projet et l'ouverture de négociations avec les organisations syndicales. En conséquence, nous voterons contre le projet de redécoupage régional qui nous est proposé. »

Le SNCS-FSU et le SNTRS-UNSA ont évoqué également leur opposition au projet pour expliciter leur intention de vote négatif.

Les représentants du SGEN-CFDT ont indiqué qu'ils s'abstiendraient, au motif qu'ils auraient préféré que ce vote ait lieu après validation par le CA...

Le SNIRS-CGC a déclaré qu'il s'abstiendrait en raison d'un désaccord sur le retour à des DR de plein exercice pour les régions Rhône et Alpes (?).

Vote : 5 contre (SNTRS, SNCS, SNPTES), 5 abstentions (SGEN, SNIRS), 10 pour (représentants de l'administration).

Questions diverses :

Prime de fonction informatique :

Suite d'un précédent CTP en date du 18 juin.

Rappel de la situation actuelle : le CNRS n'attribue aucune nouvelle prime de fonction informatique en raison du fait qu'il n'y a pas de texte permettant d'homologuer de nouveaux centres de traitement de l'information ni d'organiser les concours. La Direction a reçu une trentaine de demandes de directions de laboratoire, plus de nombreux recours gracieux d'agents qui souhaitent bénéficier de cette prime. Une dizaine de requête en contentieux ont été déposées auprès des tribunaux administratifs.

Un arrêté du ministère de la fonction publique est paru le 2 novembre (JO du 13 novembre 2004). Cela va permettre au CNRS d'élaborer une circulaire interne qui sera examinée lors d'un prochain CTP. Cette circulaire établira les

conditions et modalités d'attribution de la prime de fonction informatique et précisera différents points : composition de la commission d'homologation, organisation des examens professionnels, suivi et contrôle de l'attribution de la prime, modulations des montants de la prime,...

Le dispositif sera mis en œuvre à titre expérimental au 2^{ème} semestre 2005.

Rappel : ni ceux qui touchent la prime aujourd'hui ni ceux qui ont passé un concours sur un emploi correspondant aux critères d'attribution de la prime n'auront d'examen à subir.

Compte épargne temps :

L'ouverture d'un compte épargne temps étant conditionnée par la validation du règlement intérieur (RI) de l'unité, nous avons demandé un bilan du nombre de règlements signés.

Sur 1254 Unités, 497 ont un RI valide, 100 sont en cours de validation, et 657 n'ont pas de RI.

Nombre d'ouvertures de comptes épargne temps (CET) :

Pour un ensemble de 30000 agents titulaires :

1166 CET ouverts, 646 par des chercheurs, 520 par des ITA.

La répartition par DS est la suivante (entre parenthèses nombre d'agents par DS, *Bilan social 2002*):

459 en SDV(5887)

152 en PNC (1916)

111 en Chimie (3534)

107 en SPM (2826)

105 en Moyens communs (2473)

97 en SDU (2684)

51 en SPI (1319)

42 en SHS (3985)

42 en STIC (1512)

La répartition par DR est peu significative, mis à part le très petit nombre de CET à Paris A (nombreux labos SHS qui n'ont pas de RI) et le nombre très important en DR11 (12% des personnels).

Problème des sections du CN non régulièrement constituées :

Il s'agit des sections 9, 12, 39. La composition réglementaire de 3 CR et 4 DR n'ayant pas été respectée dans ces sections, les décisions de promotion de chercheurs prises pendant la session d'automne seront validées en janvier 2005, avec effet rétroactif.

Compte rendu de la Commission Nationale de Restauration du CNRS du 18 novembre 2004 par Annie Gutnic

A l'ordre du jour de cette réunion : les tarifs de la restauration appliqués aux agents CNRS et autres dans le cadre de la nouvelle réglementation fiscale (TVA à appliquer aux ayants-droits 5,5%, aux extérieurs 19,6%, compris dans le prix actuel)

RAPPEL : Lorsque le CAES gérait une partie de cette restauration, le prix de revient d'un repas était calculé comme suit :

Prix des denrées net (c'est à dire TVA incluse variable selon les denrées) + coût du service (personnels+ parfois petit matériel).

Bien entendu, le CNRS paie le prix du marché passé avec les sous-traitants qui peut être plus ou moins proche du prix de revient réel (ht), celui-ci n'étant pas forcément communiqué au CNRS mais devant être calculé comme suit : prix des denrées ht + coût du service (personnels+ parfois petit matériel). (La facturation au CNRS dépend également du nombre de points consommés).

Il a été rappelé au cours de cette réunion que la DRH avait l'an dernier mis en garde la CNR, car celle-ci ayant voté pour l'augmentation minimale proposée par le CNRS, il lui semblait qu'à coup sûr, il faudrait une nouvelle réunion avant la fin de l'année, le déficit ne pouvant être supporté entièrement par le budget de l'action sociale.

Un certain nombre de tableaux ont été présentés, faisant apparaître différentes propositions d'augmentation.

Le postulat de base présenté au départ par la direction est que les catégories B et C devraient au moins payer le prix des denrées dans l'assiette. Ce prix de revient est de 2,58 € HT .

Après la présentation de tous les tableaux, le SNTRS-CGT est intervenu pour rappeler à la direction et aux nouveaux membres de la CNR que la participation de l'agent était constituée de sa participation personnelle à laquelle se rajoute pour les catégories B et C, la subvention administrative de 1,02€. (droit des fonctionnaires dont l'indice de rémunération est inférieur à 466)

Cela a généré des commentaires sur le fait que le CNRS ne touchait pas de subvention administrative

du ministère et qu'elle était prise sur le budget global du CNRS.

EXPLICATION : Effectivement, le CNRS étant un EPST ne perçoit pas en direct du ministère une ligne fléchée SA, mais les agents CNRS des catégories concernées étant fonctionnaires, peuvent y prétendre, et son montant doit être pris sur le budget global de l'établissement.

Le SNTRS-CGT a rappelé également qu'alors que la CNR avait rééquilibré les tranches B et C il y a 2 ans, leur faire subir une telle augmentation aurait pour effet d'annuler les « bienfaits de la précédente disposition » et pénaliserait considérablement les agents de ces catégories.

La dernière proposition était d'augmenter toutes les catégories de 0,17€ par souci de « solidarité » !!!

Le SNTRS a fait remarquer que la solidarité s'exerçait dans ce cas plutôt à l'inverse de notre conception puis que le résultat sur le papier montre une augmentation de 7,69% pour le tarif B, 6,72% pour le C, 5,76% pour les étudiants, 4,72% pour le E, 3,94% pour le F, 3,48% pour le I (tarif avec la TVA à 19,6%). Cela ressemble plutôt à une solidarité des « petites catégories » vers les plus grosses.

En raison de cette réaction soutenue par les autres syndicats, une nouvelle proposition va être soumise à la commission, prenant en compte nos réflexions et appliquant un pourcentage identique aux différentes catégories.

En effet malgré nos protestations sur le fait que les salaires n'ont quasiment pas progressés, la direction semble décidée à augmenter la participation de manière à récupérer environ 224.000€ à comparer avec la recette 2003 de 3.916.111€.

Les dépenses de restauration se montent aujourd'hui à 60% du budget de l'action sociale ce qui est considérable, la direction essaie de nous culpabiliser en faisant remarquer que le poids de la restauration empêche d'autres mesures sociales (crèches, logement)

Or c'est quand même la mesure d'accompagnement qui bénéficie au plus grand nombre d'agents.

Le SGEN-CFDT est intervenu en s'étonnant de cette augmentation des coûts puisque l'argument massue de la direction pour justifier la privatisation était justement d'obtenir une diminution du poids de la restauration.

Le SNTRS-CGT a fait remarquer que logiquement la restauration devrait être une mesure d'accompagnement du travail à la charge de l'employeur, au même titre que la médecine du travail et la formation puisqu'elle bénéficie aussi bien aux agents qu'à l'organisation d'un travail de qualité. Elle ne devrait pas obérer l'action sociale en tant que telle.

Notre participation et nos suggestions lors de cette réunion ne préjugent en rien de notre position qui sera débattue en BN mercredi 24/11.

Une nouvelle réunion est prévue le vendredi 26

novembre.

Ce compte rendu fait état des propos tenus lors de la réunion par les différents participants (caractères normaux) et des commentaires ou explications pour la compréhension de certains de ces propos (en italiques).

Dernière info : lors de la réunion du 26 novembre, il a été présenté une nouvelle proposition qui n'a même pas été examinée, car les syndicats ont refusé la nouvelle augmentation proposée (- 1 abstention). L'argument donné par les représentants syndicaux : compte tenu de l'évolution des salaires, une augmentation supérieure au coût de la vie (au maximum 2%) est inacceptable.

Faute d'accord, la Direction prendra ses responsabilités.

Affaire à suivre...

Commission Exécutive du 25 novembre 2005

Rapport de Jean Kister et décisions

Le contexte général dans lequel se déroule notre intervention syndicale est celui d'une offensive libérale sans précédent, voulue par le Medef, menée par un gouvernement, pourtant désavoué récemment par le vote populaire, et qui inspire largement les politiques menées par les directeurs de nos organismes de recherche tant au CNRS qu'à l'INSERM, à l'IRD, ou à l'INRIA.

Il existe un fort sentiment de résignation, aussi bien dans nos milieux que dans le pays : malgré les luttes importantes contre les projets gouvernementaux sur les retraites, la sécurité sociale, les actions des salariés d'EDF-GDF contre la privatisation, le gouvernement et le Medef avancent dans leurs réformes ultra-libérales et dans la casse des acquis sociaux et des services publics.

Et les récentes mesures discutées au parlement sur les licenciements économiques et les restructurations, de même que le rapport Camdessus concernant des réformes structurelles importantes remettant en cause le code du travail (remis à Sarkozy le 19 octobre) sont une illustration de plus de cette politique dramatique pour les salariés.

Face à cette situation, nous devons en permanence rester persuadés que notre syndicalisme CGT doit, quelle que soit la situation, être porteur à la fois de luttes et d'actions et aussi de propositions et d'alternatives positives pour les salariés. Permettez-moi de citer Bernard Thibault lors de sa conclusion

du forum sur les licenciements organisé à Montreuil le 16 novembre dernier : « Une chose est sûre : pas plus sur les licenciements qu'en d'autres domaines, le gouvernement n'a le pouvoir de faire voter une loi qui mettrait un terme à nos revendications et à l'action ». Cela vaut aussi pour la future LOP pour la recherche, mais j'y reviendrai !

Ce gouvernement fait aussi la sourde oreille aux revendications des fonctionnaires concernant les salaires au point que l'ensemble des fédérations de la fonction publique ont décidé de boycotter la dernière réunion avec le ministre et un appel est lancé à une action nationale pour le 8 décembre pour exiger de véritables négociations salariales.

Un mot sur la situation internationale qui pèse de plus en plus sur la situation nationale : le moins que l'on puisse dire c'est que la situation internationale est marquée par une très grande instabilité. L'intervention américaine en Irak a plongé ce pays dans un profond chaos, la guerre est loin d'y être finie. Le conflit du Moyen-Orient est toujours dans l'impasse, après la mort d'Arafat et avec la poursuite de la politique d'occupation d'Israël qui continue la construction du mur de la honte en Cisjordanie.

Ce contexte mondial a peut être favorisé la réélection de Bush aux Etats-Unis, lequel a réussi à faire passer au premier plan les inquiétudes liées au terrorisme, avec une campagne très conservatrice

teintée fortement d'intégrisme religieux. Cela ne pourra malheureusement que renforcer l'hégémonie des USA lesquels n'hésitent pas à faire payer au reste du monde leurs déficits colossaux.

Le débat en Europe et en France est bien entendu largement marqué par le traité de constitution européenne, lequel est en débat actuellement dans la CGT qui doit se prononcer lors d'un CCN au début février 2005. Je n'y reviens pas puisque que nous avons eu ce débat à notre dernier Conseil Syndical National lequel a pris position clairement pour refuser ce texte de constitution tout en demandant d'organiser l'information de nos collègues sur le contenu de ce texte.

Concernant la situation dans la recherche, elle est essentiellement marquée par la conclusion des Etats Généraux à Grenoble fin octobre 2004, lesquels faisaient suite au grand mouvement de luttes du début de cette année et par la remise du texte final du CIP au gouvernement le 8 novembre 2004.

Les Assises de Grenoble ont rassemblé environ 1000 personnes représentant largement la communauté scientifique et a donné lieu à de véritables échanges ce qui n'étaient pas évident a priori. Ainsi, la plupart des questions encore en débat ont été posées publiquement, l'ensemble des Assises étant diffusé en direct sur internet, les vidéos et les différentes interventions étant toujours accessibles sur le site du CIP. Les Ministres Fillon et D'Aubert sont intervenus au début du Colloque mais ils n'ont pas vraiment été à la fête ! Ils se sont même fait siffler plusieurs fois lors de leurs interventions. De même les directeurs d'organismes présents, en particulier Larouturrou et Bréchet, ont dû affronter leurs contradictions entre un discours qui se voulait consensuel et la réalité de leurs réformes menées au pas de charge. Il a même été demandé un moratoire sur leurs réformes, ce qui a été repris dans le texte du CIP. Les responsables politiques, présents au plus haut niveau (à l'exception notable de Sarkozy qui, bien qu'annoncé, s'est défilé au dernier moment), ont dû répondre à des questions très précises sur leur conception de la recherche, ce qui a été assez intéressant.

La CGT, et en particulier le SNTRS, ont bien été présents à ces Assises : tract de FERC (à la rédaction duquel nous avons participé) distribué à l'entrée par les copains de l'UD 38 et de la FERC-Sup, les T-shirts « NON à la précarité » vendus par le SNTRS (70 vendus) ce qui s'est beaucoup vu dans la salle (et tout le monde savait parfaitement que c'était la CGT qui était à l'origine de cette action, même s'il n'y a pas écrit CGT dessus !!). Il reste des T-shirts au syndicat pour les sections ou régions qui en veulent (5€ prix coûtant !!)

Michel Doneddu était présent en tant que membre CGT du Conseil d'Administration du CNRS au séminaire sur « Biens publics, Biens privés » et

Daniel Steinmetz a pu participer à la table ronde avec les Directeurs Généraux des organismes et les responsables de la CPU. Leurs interventions ont été très largement appréciées et applaudies par la salle.

Enfin, une conférence de presse commune CGT – CJC – UNEF s'est tenue sur place pour « lancer » la pétition pour la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et la fonction publique.

Le rapport final des Etats Généraux résulte d'un processus de débats dans toutes les régions de plus de 8 mois lancé juste après le mouvement de cet hiver. Ces Etats Généraux étaient vraiment indépendants du gouvernement qui a dû renoncer à ces propres « Assises » lancées par l'ex-ministre Haigneré lesquelles sont restées mortes-nées. Malgré de grandes inégalités entre les régions, dans les catégories participantes (en particulier la faiblesse des ITA, du secteur privé,...), il n'en reste pas moins que le texte des Etats Généraux est bien le résultat d'une réflexion collective d'une grande partie de la communauté scientifique. En ce sens, pour nous, il est LE texte de la communauté scientifique et le SEUL ! Ce n'est pas un texte parmi d'autres, comme l'a dit Fillon.

En effet, si on analyse son contenu, nous constatons que les débats des Etats Généraux ont contribué à faire beaucoup évoluer ce texte et nous pouvons y retrouver un certains nombre de nos revendications même s'il n'est pas le texte du SNTRS ! Cela n'était pas gagné d'avance si on se rappelle le contexte du début des Etats Généraux en mai-juin : il y avait alors beaucoup de rapports, de contributions de milieux divers (NERF, Futuris, la CPU, le Medef, les DG du CNRS et de l'INSERM,...) qui tous, plus ou moins, demandaient la fin des EPST, du statut de chercheur à vie, le statut unique chercheur-enseignant chercheur, etc . Force est de constater que le texte final des Etats Généraux est très loin de reprendre ces thèses, bien au contraire. D'ailleurs la presse ne s'y est pas trompée dans titrant que le texte du CIP « indispose Fillon » (*le Monde*) et la CPU vient de sortir un communiqué, daté du 18 novembre, dans lequel elle rappelle toutes ses propres revendications non reprises par le CIP à son grand dépit !

Ceci dit, si nous considérons à juste titre ce texte final des Etats Généraux comme un point d'appui pour nos propres revendications, il ne doit pas nous empêcher de les réaffirmer, de faire des critiques sur certains points peu clairs, voire même dangereux. Ainsi, la proposition de chercheurs associés ne doit pas être une situation de précarité de plus : nous n'avons pas choisi ce nom, mais au-delà du nom, pour le SNTRS, nous préférons parler d'un statut de salarié dès le début de la thèse, lequel pourrait comprendre une ou deux années au maximum après la thèse pour la préparation des concours CR, IR ou MCU ! Il s'agit de répondre à

une situation réelle car en pratique entre la soutenance et la date du concours il y a souvent au moins 6 mois, voire près d'un an !

De même, nous avons des réserves sur le système d'évaluation proposé, selon qu'il comprendra des élus des personnels en nombre suffisant et que l'évaluation restera au plus près des organismes, ce qui n'est pas vraiment très clair dans le texte final.

Mais l'essentiel est que ce texte réaffirme l'existence des EPST, exige le développement de l'emploi statutaire pour toutes les catégories, propose un statut de salarié pour les doctorants, demande un minimum de 70% de crédits récurrents pour les laboratoires, propose une revalorisation des salaires et des carrières, une véritable évaluation des ITA par métier, pour ne citer que les principales propositions.

Si beaucoup de nos revendications se retrouvent dans ce texte, toutes n'y sont pas à l'évidence : raison de plus pour continuer le débat avec les personnels pour les faire prendre en compte dans les futurs débats sur la LOP. Et, comme le disait Bernard Thibaut, nos actions ne s'arrêteront pas au vote de cette LOP !

Après la fin de ce processus des Etats Généraux, une question reste encore en débat : il y aura-t-il un « comité de suivi » comme cela a été annoncé en conclusion des Assises de Grenoble ? A ce jour, rien n'a été décidé et il y a des débats très vifs en interne à SLR sur cette question. Il semble donc encore trop tôt pour en débattre et éventuellement savoir si la CGT, soit au niveau confédéral ou au niveau du SNTRS, doit ou non en faire partie. On aura sans doute l'occasion d'y revenir à une prochaine CE.

(A noter que depuis la CE, le comité de suivi a été mis en place par Brézin avec l'accord de SLR.

Parmi les personnalités issues de l'ex-CIP il y a notre camarade Thierry BODIN).

Le Budget de la recherche 2005 est bien loin de répondre aux exigences d'une relance de la recherche publique en France, ce que portait le mouvement de cet hiver. Il est aussi en contradiction avec les conclusions des EG. En effet, il n'y a aucune création de postes en 2005, hormis 150 postes de MCU ce qui est ridicule et la promesse du Milliard est en fait un leurre car plus des 2/3 vont aller en cadeaux fiscaux aux entreprises sans aucune assurance à ce que cela se traduise par plus de recherche faite par le privé et aussi à la future Agence Nationale de la Recherche, qui doit être créée avant fin 2004 sous forme d'un GIP (vote soumis aux CA des EPST en décembre 2004), qui financera les fondations et pilotera des projets « prioritaires » appliqués au service des entreprises.

Au niveau des organismes, on constate que les Directeurs continuent à mettre en place leurs réformes sans même tenir compte des conclusions

des EG et sans attendre la future LOP. En fait, ils anticipent largement la politique voulue par le gouvernement et inspirée par le Medef, avec des postes de CDD de 3-5 ans comme s'il n'y avait pas eu de mouvement contre les 550 CDD, une remise en cause générale des instances d'évaluation scientifique et de la présence d'élus, et une politique forcée de regroupement des structures en « super-structures » appelés « centres de recherches » à l'INSERM. Bréchet a même annoncé au dernier CA en octobre qu'il y aura 22 centres de recherches en 2006 (pour seulement 6 en 2004) soit plus de 70% des structures INSERM, cela sans que le Conseil Scientifique n'ait pu encore faire une évaluation scientifique sérieuse de ces projets !!

De même, Laroutou commence à mettre en place les « expérimentations » de ces DIR dans 2 régions dès maintenant au CNRS.

Cette situation nous a amené à demander l'arrêt total de ces projets et leurs retraits.

Face au mauvais budget 2005, aux projets de réformes catastrophiques menés à la hussarde par les directions d'organismes, quelle riposte syndicale ?

Il faut bien constater que depuis la fin des Etats Généraux, il y a une forte démobilisation et un fort attentisme chez une grande partie des personnels. Ainsi, les actions intersyndicales lors du débat à l'Assemblée Nationale sur le budget Recherche 2005 le 4 novembre ont été un échec !

De même, nous devons faire face à une situation difficile à l'intersyndicale Recherche – Enseignement Supérieur devant le refus du SGEN-CFDT CNRS de demander ne serait-ce qu'un moratoire sur le projet Laroutou. De plus aussi bien le SNCS que la FSU sont plus que mous pour s'engager dans l'action. La même situation existe à l'intersyndicale INSERM : à écouter le SNCS et le SGEN, il serait urgent de « réfléchir et d'attendre » !!

Le SNTRS-CGT ne peut accepter ce manque d'initiative car la situation des personnels, leurs conditions de travail, la faiblesse de leurs rémunérations et le blocage de leur carrière, tout cela ne peut attendre !!

C'est pourquoi nous vous proposons une campagne d'AG partout pour débattre de ces revendications, du texte des Etats Généraux, si possible avec les autres syndicats, à défaut seuls comme nous l'avons souvent fait ! (voir le projet de déclaration soumis à la CE).

A noter que SLR dans un communiqué (*sorti ce jour 25 novembre*) dénonce les propos de Fillon à la télévision déformant les propositions des Etats Généraux sur les chercheurs associés (il a parlé de CDD de 5 ans ce qui n'est pas dans le texte du CIP !) et serait même prêt à relancer des actions début 2005 pour exiger un autre budget !

Durant le mouvement et lors des Etats Généraux, la CGT a agi non seulement au niveau des organismes de recherche mais aussi au niveau confédéral, interprofessionnel, pour qu'il y ait une expression des camarades des centres de recherche du privé : il y a eu la réunion avec Bernard Thibault à Orsay le 16 septembre et les Assises de la Recherche à Montreuil le 5 octobre qui ont permis de rassembler plus de 200 militants avec une forte présence du privé, ce qui était une première. Il est apparu des convergences importantes entre la situation dans la recherche publique et la recherche privée, et des propositions CGT ont été élaborées (disponibles aujourd'hui dans OPTIONS, sur le site Web de l'UGICT, et bientôt publiées dans un prochain BRS). Ces initiatives confédérales CGT ont aussi contribué à démontrer la pertinence d'un syndicalisme confédéré dans nos milieux et renforcé l'image de la CGT surtout vis-à-vis des jeunes.

Une initiative a été lancée à la suite des ces Assises CGT de la recherche : le lancement d'une pétition UGICT-CGT-UNEF-CJC pour la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et la fonction publique. Le SNTRS y est pour beaucoup dans cette pétition que l'on peut signer en ligne sur le site de l'UGICT, accessible à partir du site de la CGT, du SNTRS. A ce jour, plus de 2500 signatures plus d'autres pétitions reçues sous forme papier. Un élargissement est en cours : nous avons proposé aux syndicats de la recherche la possibilité de « soutenir » cette pétition. On attend encore la réponse du SNCS et du SNESup, qui pour des raisons de boutique et parce qu'ils sont un peu fâchés, se font un peu prier. Mais SLR a tout de suite donné son accord pour soutenir cette pétition et va même informer par mail tous les signataires de leur pétition avec lien sur le site UGICT pour signer la pétition (rappel : SLR a eu plus de 75 000 signatures « recherche » et plus de 250 000 signatures « citoyens » !!). *(A noter que SLR vient d'envoyer ce jour aux 250 000 signataires de la pétitions SLR leur soutien à cette pétition avec l'adresse web pour la signer. Résultat immédiat, on a plus que doublé le nombre de signatures en une journée, plus de 5000 à ce jour !!)*

Il faut bien mesurer les enjeux de cette pétition : en effet, dès maintenant se tiennent dans plusieurs

branches des renégociations des conventions collectives (par exemple, la métallurgie, la chimie, à EDF). Et il y aura la future LOP. Donc, selon le nombre de signatures et donc le retentissement médiatique de cette pétition, il sera possible de peser sur le patronat et le gouvernement pour obtenir cette reconnaissance effective de doctorat comme un niveau de qualification et d'embauche.

J'ajoute que cette pétition est aussi un formidable enjeu de visibilité de la CGT et de syndicalisation vis-à-vis des jeunes doctorants et post-docs !

Enfin il est impossible de conclure sans rappeler que l'on ne pourra rien faire si l'on ne renforce pas de manière importante le syndicat.

Après le formidable mouvement de la recherche, après les débats des Etats généraux, vu la place prise par la CGT aussi bien le SNTRS que la CGT dans son ensemble, avec cette pétition CGT-CJC-UNEF sur le doctorat, il faut poser la question de la syndicalisation au SNTRS à tous nos collègues, aux jeunes qui sont dans nos labos, c'est une priorité ! C'est même la condition nécessaire pour relancer l'action et pour peser sur la future LOP : sans renforcement, sans renouvellement militant, sans relance de l'activité des sections comment mobiliser ? comment gagner des avancées ? Il y a de fortes attentes vis-à-vis de la CGT mais il faut parler vrai à nos collègues et aux jeunes : sans une CGT forte, on ne pourra pas inverser la tendance actuelle à prendre des mauvais coups, aussi bien dans la recherche qu'ailleurs !

Décisions et votes

21 présents car de nombreux camarades étaient excusés (réunions du comité national, jurys de concours, stages de formation, mission, maladie...). Une déclaration a été votée par 18 pour, 2 contre, 1 abstention. Cette déclaration a été publiée dans le EN BREF n° 68 du 26 novembre.

Vote sur les propositions d'invitations permanentes à la CE :

J-P. Adami : 10 pour, 10 contre, 2 abstentions.
Proposition non adoptée.

J.-P. Barbe (ex SNPEN) : 20 pour, 1 abstention.
Adopté.

Un camarade de l'INRETS : 19 pour, 2 abstentions.
Adopté.

Déclaration du Bureau National à propos de la motion des élus de la CAP des IE réunie le 19/11/04

Le Bureau national du SNTRS-CGT réuni le 1^{er} décembre 2004 a décidé d'apporter quelques précisions à la déclaration de tous les élus syndicaux de la CAP des IE réunie le 19 novembre 2004.

Nous ne pouvons que déplorer le manque de possibilités de promotions proposées à l'ensemble des différents corps des agents CNRS, et cela quelle que soit la direction scientifique. Cette situation ne permet pas de résoudre le problème des agents en fin de grille de leur catégorie et conduit à des blocages de carrière considérables et inacceptables.

Il n'est nullement dans l'intention des élus CGT de faire une différence entre les corps et d'opposer les agents relevant des directions scientifiques et ceux dépendant des carrières administratives. Par contre les représentants syndicaux qui examinent les dossiers de carrière dans les délégations régionales et les élus siégeant dans les CAP nationales ont souvent constaté une grande disparité dans leur rédaction. C'est une des raisons qui conduit le SNTRS-CGT à demander que les représentants syndicaux des personnels siègent dans les réunions préparatoires régionales.

Jusqu'à ce jour la Direction Générale du CNRS y a opposé un refus formel.

Il semble tellement normal à l'Administration que les dossiers qu'ils ont sélectionnés ne devraient

susciter aucune réserve, que la rédaction de certains d'entre eux est pour le moins succincte.

Il n'est nullement question de confondre qualité de la rédaction du dossier et qualité du travail de l'agent. Le SNTRS-CGT souhaite que tous les chefs de service soient très vigilants lorsqu'ils sont amenés à rédiger les dossiers des agents de leurs laboratoires, qu'ils appartiennent aux départements scientifiques ou aux moyens communs. En effet cette rédaction peut :

- être le reflet de l'ambiance qui règne dans les services et laboratoires,
- améliorer ou non celle-ci, et surtout
- elle conditionne la carrière des personnels.

Au fil des années, il a cependant été constaté une amélioration notable dans la présentation des dossiers d'avancement au choix et les précisions apportées ci-dessus concernent de moins en moins de cas. Il n'en reste pas moins que **tous les personnels doivent être considérés de la même manière pour que les commissions paritaires puissent travailler en toute sérénité et juger les dossiers en toute impartialité.**

Il est urgent qu'une négociation s'engage entre les syndicats et la direction du CNRS pour une véritable évaluation professionnelle, une reconnaissance des qualifications débouchant sur un plan de reclassement.

Restructuration au Siège du CNRS

Le mercredi 1^{er} décembre, B.Larroutrou a convoqué les personnels des Départements Scientifiques et des Instituts (IN2P3, INSU), pour une « information sur le projet de réforme du CNRS ».

Il a commenté l'avancement du projet et le document publié le jour-même sur l'intranet du CNRS concernant la DSS (Direction de la Stratégie Scientifique).

Il a informé les personnels :

- que le nombre des départements scientifiques sera réduit à 5,
- que l'IN2P3 et l'INSU seront transformées en agences de projets,

- qu'une cellule « mobilité » se met en place et qu'elle sera efficace dès janvier 2005,
- qu'une campagne NOEMI sera ouverte au même moment,
- que la nouvelle organisation du CNRS sera mise en place dès le milieu de l'année 2005.

Les personnels ont voulu savoir le nombre de postes touchés par la restructuration. B. Larroutrou a refusé de répondre sur ce point.

Mardi 7 décembre, le Directeur général convoque deux nouvelles réunions pour les personnels des autres directions et services du Siège.

Alors que plusieurs sources évoquent la réduction de moitié des effectifs au Siège, notre Directeur général persistera-t-il dans son silence ?

